

# Contact alimentaire (matériaux et emballages) : Comment se mettre en conformité réglementaire ?

A10

## 🕒 Durée

Deux jours, 14h

## 📅 Dates, lieux

Consultez notre site web

## 👤 Public visé

– Industrie agroalimentaire et grande distribution :

- Services qualité, R&D, packaging
- Services achat, production, maintenance
- Services juridiques et réglementaires
- Fabricants d'emballages ou matériaux pour l'agroalimentaire
- Services qualité, R&D
- Services commerciaux, direction

## 👥 Nombre de stagiaires

5 stagiaires minimum

## 🎓 Aucun prérequis nécessaire

## 🔍 Recherche de l'adéquation besoins du stagiaire/formation

Un questionnaire est envoyé au stagiaire avant la formation pour connaître ses besoins et ses spécificités

## 📝 Évaluations des connaissances acquises

- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance

## 📄 Validation de la formation

Remise d'une attestation de formation

## 📚 Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et des vidéos
- Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation « clients »
- Échanges dynamiques entre participants et le formateur

## 👤 Intervenants

- M. BOBÉ,  
Directeur du laboratoire Pure Laboratoire, expert emballage, formateur, Docteur en Chimie analytique
- Autres formateurs spécialisés CHR



## Objectifs

- + Disposer d'informations législatives détaillées sur un large choix de matériaux et d'emballages (Europe, pays membres dont France, ...)
- + Assimiler l'importance fondamentale de la déclaration d'alimentarité et les responsabilités des différents acteurs de la supply chain « emballages et matériaux au contact des aliments ». Comprendre la structuration correcte d'une Déclaration de Conformité et ses contenus indispensables
- + Savoir évaluer la conformité des documents transmis par l'ensemble des opérateurs de la filière des emballages pour éviter les non-conformités et exploiter au maximum les données reçues (tests de migrations, teneurs résiduelles, ...) pour pouvoir vérifier l'adéquation entre les engagements des fournisseurs d'emballages/matériaux et mes conditions réelles d'utilisation

## 📖 Contenu

### Pourquoi une réglementation sur l'Aptitude au Contact Alimentaire (ACA) ?

- Introduction sur le contact alimentaire
- Quelles sont les interactions entre matériaux et denrées alimentaires ?
- Quelles sont mes responsabilités et celles de chaque acteur de la filière « emballage » ?
- Difficultés rencontrées lors de la mise en conformité réglementaire

### Déclaration de Conformité (DC) : comprendre pas à pas la structuration de ce document fondamental et obligatoire pour se mettre en conformité réglementaire

- Présentation de modèles de Déclarations d'alimentarité existants
- Exemple : le modèle ANIA/CLIFE gratuit et très répandu (points forts et faiblesses)

### Décryptage point par point de la structuration correcte d'une Déclaration de Conformité selon les exigences réglementaires

- Identification et description pertinente d'un emballage
  - les matériaux plastiques
  - les papiers cartons
  - les emballages métalliques
  - impression, collage, revêtements de surface, ...
  - cas des complexes multi-matériaux (focus barrières fonctionnelles, ...)
- Les conditions normales et prévisibles d'emploi d'un emballage. Les éléments clés à définir
  - nature des denrées alimentaires en contact avec l'emballage
  - temps et température de contact du couple contenant/contenu
  - ratio surface en contact/volume de denrée alimentaire emballée
  - objets à usage unique et articles réutilisables
- Architecture globale de la réglementation
  - les différentes réglementations au niveau mondial : FDA, Mercosur, Europe
  - quel périmètre général applicable en Europe pour les emballages/matériaux ?
    - > étude du règlement cadre (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004 : principe d'inertie, traçabilité et étiquetage, catégorie réglementaire des matériaux, articles/objets soumis à la réglementation
    - > étude du règlement cadre (CE) n°2023/2006 (BPF)
  - introduction sur les différentes réglementations spécifiques
    - > réglementations européennes harmonisées (plastiques, ...)
    - > dispositions spécifiques nationales avec focus sur les mesures spécifiques françaises par groupe de matériaux et objets : métaux et alliages, verre, céramique, silicone, caoutchouc, bois, ...
    - les recommandations (Conseil de l'Europe, Notes DGCCRF, BfR, Guides des filières, ...)

L'équipe de BIOFAQ est à votre écoute pour étudier les aménagements nécessaires au suivi de votre formation.

BIOFAQ Laboratoires – 491 rue Charles Nungesser – Mas des Cavaliers II – 34130 MAUGUIO

Tél : 04 67 06 05 75 – Fax : 04 67 92 08 23 – [contact@biofaq.fr](mailto:contact@biofaq.fr) – [www.biofaq.fr](http://www.biofaq.fr)

R.C.S. Montpellier 437 949 753 – APE : 7120 B SIRET : 437 949 753 000 28 – TVA intracommunautaire FR 824 379 497 53

N° de formateur 9134.04945.34 Préfecture L.R. Montpellier

## € Tarifs

Formation en intra-entreprise sur devis

Tarifs nets exonérés de TVA (exonération de TVA justifiée par l'article 261-4-4 du Code général des impôts)

## ♿ Accessibilité

La formation est sous la responsabilité du référent handicap de l'organisme de formation. Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins. Le plan d'accès de la salle est mis à disposition

- Décryptage de la législation spécifique « matériaux plastiques » et des critères d'inertie, composition à respecter
  - matériaux et objets en matière plastique
  - polymères entrants dans le cadre de la réglementation
  - substances de départ prises en compte
  - Substances Non Intentionnellement Ajoutées (N.I.A.S.)
  - liste de substances autorisées
  - restrictions et spécifications de substances
  - limites de migrations globales et spécifiques
  - limites de composition (Qm)
  - conformité aux restrictions
  - focus sur les barrières fonctionnelles
  - déclaration de conformité : le cas des plastiques
  - règles de contrôle et de conformité (choix des simulants, conditions d'essais, ...) pour les matériaux plastiques et assimilés
  - étude de cas concrets
- Exigences supplémentaires sur les plastiques recyclés
- Décryptage de la législation spécifique « papiers/cartons » et des critères d'inertie, composition à respecter
  - catégories de papier/carton : vierge, recyclé, fibre synthétique
  - textes réglementaires applicables et recommandations
    - > législation nationale française
    - > recommandations : Résolution du Conseil de l'Europe AP(2002)1, recommandations du BFR, évaluation des critères de pureté, des critères d'inertie et des contaminants
  - conditions d'essais pour les papiers/cartons, ...
  - étude de cas concrets
- Décryptage de la législation spécifique « métaux et alliages métalliques » et des critères d'inertie, composition à respecter
  - législation nationale : réglementation française (acier, inox)
  - résolution du Conseil de l'Europe CMRes (2001)9
  - conditions simulées pour les métaux et alliages
  - étude de cas concrets
- Décryptage de la législation spécifique « matériaux annexes aux plastiques et papiers/cartons » et des critères d'inertie, composition à respecter
  - colorants
  - encres
  - revêtements et vernis
  - colles et adhésifs
  - étude de cas concrets

## Responsabilités et obligations des différents exploitants d'entreprises tout au long de la « supply chain »

- Définition des différents acteurs : fabricants de substances chimiques, fabricants de matières premières, utilisateurs (industries agroalimentaires, ...)
- Focus analyses des risques contenant/contenu et exigences de la grande distribution

## Étude des autres matériaux au contact des denrées alimentaires (selon stagiaires présents)

- Silicone
- Caoutchoucs
- Bois
- Verre
- Céramique, ...

## Synthèse de la formation et conclusion

L'équipe de BIOFAQ est à votre écoute pour étudier les aménagements nécessaires au suivi de votre formation.

BIOFAQ Laboratoires – 491 rue Charles Nungesser – Mas des Cavaliers II – 34130 MAUGUIO

Tél : 04 67 06 05 75 – Fax : 04 67 92 08 23 – [contact@biofaq.fr](mailto:contact@biofaq.fr) – [www.biofaq.fr](http://www.biofaq.fr)

R.C.S. Montpellier 437 949 753 – APE : 7120 B SIRET : 437 949 753 000 28 – TVA intracommunautaire FR 824 379 497 53

N° de formateur 9134.04945.34 Préfecture L.R. Montpellier